

Conditions Générales de Vente

European Music Industry Lectures — EMIL 4 rue Camille Koechlin 69100 Villeurbanne contact@emil-training.eu 04 78 30 50 29DA
n° 84692250369 SIRET 819 008 558 00010

Article 1 — OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'organisme de formation EMIL (European Music Industry Lectures) consent au responsable de l'inscription (acheteur professionnel et/ou participant à la formation, le « client ») les prestations en matière de formation, de conseil et de service. Les présentes CGV sont complétées par le règlement intérieur remis à chaque stagiaire avant l'entrée en formation. En recourant à l'un de ces services, le « client » déclare accepter les présentes conditions générales de vente dans leur intégralité, sans condition ni réserve. EMIL est certifié Qualiopi au titre de la catégorie d'action « Actions de formation » conformément à l'article L.6316-3 du Code du travail. Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 84692250369 auprès du Préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes.

Article 2 — DOCUMENTS CONTRACTUELS — INSCRIPTIONS — DÉLAIS D'ACCÈS

Lorsque la prestation entre dans le cadre des dispositions de la 6ème partie du Code du travail relatif à la formation professionnelle continue, elle fait l'objet d'une convention de formation conclue entre le centre de formation et le « client », conformément aux articles L.6353-1 et R.6353-1 du Code du travail. Pour les clients personnes morales : l'inscription n'est validée qu'à la réception de la convention de formation signée et revêtue du cachet de l'entreprise. La convention de formation signée tient lieu de commande ferme et définitive. EMIL se réserve le droit de ne pas commencer la prestation avant réception de ces documents. La convention de formation précise : la nature et le programme de la formation, la durée et les dates, les moyens pédagogiques mis en œuvre, les modalités d'évaluation des acquis, le prix et les modalités de règlement.

Délais d'accès

L'entrée en formation est possible dans un délai de 2 à 6 semaines suivant la réception du dossier complet (convention signée et validation du financement). Pour toute demande urgente, EMIL étudiera les possibilités d'adaptation dans les meilleurs délais. Les délais d'accès sont également précisés sur chaque fiche de formation publiée sur le site emil-training.eu.

Droit de rétractation (CPF et particuliers)

Conformément à l'article L.6353-5 du Code du travail, tout stagiaire ayant conclu un contrat de formation professionnelle à titre individuel bénéficie d'un délai de rétractation de 10 jours calendaires à compter de la signature du contrat. La rétractation doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception ou par email à contact@emil-training.eu. En cas de rétractation dans ce délai, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Article 3 — RESPONSABILITE

Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur dont il aura pris connaissance préalablement à son entrée en formation. EMIL ne peut être tenu responsable d'aucun dommage ou perte d'objet et effets personnels apportés par l'apprenant. Il appartient à l'apprenant de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa participation à la formation.

Article 4 — FACTURATION — PAIEMENT

Les prestations sont facturées sur les bases et conditions de réalisation mentionnées dans les conventions ou contrats de formation.

Prise en charge par un organisme tiers (OPCO, AGEFIPH...)

Lorsque la formation est prise en charge par un organisme financeur, il appartient au client/stagiaire de :

- Effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation
- S'assurer de la bonne fin de cette demande et du paiement par l'organisme désigné
- Indiquer explicitement sur la convention de formation le nom et l'adresse de l'organisme tiers à facturer

En cas de prise en charge partielle, le reliquat est facturé au client. En cas de refus de prise en charge par l'organisme financeur, le montant total de la formation est dû par le client.

Délais de règlement

Sauf conditions particulières mentionnées dans la convention, les factures sont payables à réception et au plus tard dans un délai de 30 jours à compter de la date d'émission de la facture, conformément à l'article L.441-10 du Code de commerce.

Annulation et absences

En cas d'annulation par le « client » à moins de 8 jours ouvrés avant le début de la formation, celui-ci est tenu de verser à EMIL une indemnité égale à 10 % du prix de la formation. En cas de non-exécution partielle de la formation du fait du « client », celui-ci est tenu de verser, outre le paiement des heures réalisées, une indemnité de 10 % du solde du montant total prévu. En cas d'absentéisme, justifié ou non, du ou des participants inscrits par le « client », celui-ci reste redevable du montant total des sommes correspondantes, facturées à titre de dédit.

Annulation ou report par EMIL

EMIL se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session si le nombre minimal de participants n'est pas atteint, ou pour tout motif indépendant de sa volonté. En cas d'annulation, les sommes versées sont intégralement remboursées. En cas de report, EMIL propose de nouvelles dates ; si le client les refuse, les sommes versées lui sont remboursées. L'annulation ou le report ne peut donner lieu au versement de dommages et intérêts.

Article 5 — PÉNALITÉS DE RETARD

Conformément à l'article L.441-10 du Code de commerce (anciennement L.441-6), en cas de non-respect des délais de paiement, le « client » est redevable de plein droit de pénalités de retard au taux de la Banque Centrale Européenne majoré de dix points, prenant effet le lendemain de la date d'échéance figurant sur la facture, sans qu'une mise en demeure soit nécessaire. Conformément à l'article L.441-10 du Code de commerce, une indemnité forfaitaire de 40 € est due pour frais de recouvrement, exigible de plein droit. En cas de retard de paiement et lorsque les prestations sont échelonnées, EMIL se réserve le droit de suspendre les prestations à venir jusqu'au paiement intégral des sommes dues.

Article 6 — MODALITÉS D'ÉVALUATION ET ATTESTATION DE FORMATION

Conformément au Référentiel National Qualité (Qualiopi), chaque formation EMIL donne lieu à :

- Une évaluation des acquis à l'issue de la formation (questionnaire, exercices pratiques ou QCM selon la formation)
- Un recueil de satisfaction stagiaire transmis en fin de session
- La remise d'une attestation de suivi de formation précisant la nature, la durée, les objectifs et les résultats de l'évaluation

Ces documents sont conservés dans le dossier stagiaire pendant une durée minimale de 3 ans conformément aux obligations Qualiopi.

Article 7 — ACCESSIBILITÉ — PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

EMIL s'engage à rendre ses formations accessibles à toutes et tous, conformément à l'indicateur 10 du Référentiel National Qualité (Qualiopi). Pour toute situation de handicap ou besoin spécifique nécessitant une adaptation pédagogique ou matérielle, le stagiaire est invité à contacter le référent handicap d'EMIL avant son entrée en formation, afin d'étudier les aménagements possibles :

Référent handicap : David-Paul Morel Email : contact@emil-training.eu · Téléphone : 04 78 30 50 29 Adresse : 4 rue Camille Koechlin, 69100 Villeurbanne

Une fiche de positionnement transmise avant chaque formation permet au stagiaire de signaler ses besoins. Un entretien de compensation peut être organisé à tout moment sur demande.

Article 8 — PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE — CONFIDENTIALITÉ

EMIL est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des formations proposées. Tous les contenus pédagogiques, programmes et supports, quelle qu'en soit la forme, appartiennent exclusivement à EMIL. Toute utilisation, représentation intégrale ou partielle, traduction, transformation ou exploitation non expressément autorisée est illicite et pourra donner lieu à des poursuites civiles et/ou pénales. EMIL, le client et les apprenants s'engagent à garder la confidentialité des informations et documents auxquels ils auraient eu accès dans le cadre de l'exécution de la prestation de formation ou lors d'échanges précontractuels.

Article 9 — PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel collectées font l'objet d'un traitement par EMIL pour l'exécution du contrat de formation. Conformément au Règlement européen 2016/679/UE (RGPD) et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, le client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données, ainsi que d'un droit d'opposition pour motifs légitimes. Ces droits peuvent être exercés en contactant EMIL par email à contact@emil-training.eu. Les données sont conservées pendant la durée du contrat et au-delà pour satisfaire aux obligations légales (3 ans pour les pièces justificatives de formation).

Article 10 — RÉCLAMATIONS ET LITIGES

Traitement des réclamations

Toute réclamation relative aux CGV ou aux prestations réalisées doit être adressée par email à contact@emil-training.eu ou par courrier à EMIL, 4 rue Camille Koechlin, 69100 Villeurbanne. EMIL accuse réception de la réclamation dans un délai de 48 heures ouvrées et apporte une réponse écrite dans un délai maximum de 15 jours ouvrés. La procédure complète de traitement des réclamations est disponible sur demande.

Médiation et litiges

Toutes contestations relatives aux ventes de biens et services conclues par EMIL sont régies par la loi française. En cas de litige survenant entre le client et EMIL, une solution amiable sera prioritairement recherchée. En cas d'échec de la médiation, le différend sera soumis aux Tribunaux de Lyon, seuls compétents pour régler le litige.